

FORMATION INTERVISION

POUR AVOCATS SPECIALISES EN DROIT DES ETRANGERS

L'application de l'article 10 du Code de la nationalité belge aux enfants d'origine palestinienne

Où : reprise en personne au STAMEUROPA, 104 Rue d'Arlon, 1040 Bruxelles.

Quand : Jeudi 5 mai 2022, de 9h30 à 12h30

Quoi : L'article 10 du Code de la nationalité belge prévoit l'attribution de la nationalité belge à « *l'enfant né en Belgique et qui, à un moment quelconque avant l'âge de dix-huit ans ou l'émancipation antérieure à cet âge, serait apatride s'il n'avait cette nationalité* ». L'application de cette disposition aux enfants d'origine palestinienne est contestée par certains officiers de l'état civil, au regard notamment de la jurisprudence des cours d'appel et de la cour de cassation, raison pour laquelle cette intervision y est consacrée. La première partie est l'occasion d'un éclairage en droit international par un représentant du Réseau européen sur l'apatride – European Network on Statelessness (ENS) et de faire le point sur la jurisprudence (Convention de 1954) et la pratique (article 10 CNB et Convention de 1961) récentes. La deuxième partie est consacrée à l'application de l'art. 10 aux enfants d'origine palestinienne en Belgique.

Documentation utile :

- NANSEN, [Guide pratique sur l'apatridie](#)
- NANSEN, [De beschermingsnood van Palestijnen onder UNRWA-mandaat van Gaza en Libanon](#)
- NANSEN Profiel 1-21, [De beschermingsnood van Palestijnen uit de Golfstaten](#)
- VAN DOREN, W., LEJEUNE, J., CLAES, M., KLEIN, V., [The broadening protection gap for stateless Palestinian refugees in Belgium](#), *Statelessness and Citizenship Review*, Vol.2 no 2 (2020)
- NANSEN Profiel 3-20, [De beschermingsnood van Palestijnse kinderen in Libanon](#)
- NANSEN Note 2019-1, [Réfugiés palestiniens de Gaza – Application de l'article 1D de la Convention de Genève](#)
- ENS Briefing (2020) [Birth Registration and Statelessness prevention](#)
- [ENS Statelessness Index – Belgium](#)
- CROKART, H., « Le statut d'apatride en Belgique : focus sur la situation des Palestiniens », *Rev.Dr.Etr.*, 2019, n° 204, 473-493.

Inscrivez-vous par mail à ilejeune@nansenrefugee.be jusqu'au mardi 27 avril au plus tard. Attention l'intervision se déroulera exceptionnellement en français et en anglais, sans traduction simultanée.

Après confirmation de votre inscription, veuillez verser une contribution de **75€ (25€ pour les stagiaires)** sur le compte bancaire de l'asbl NANSEN BE93 3630 6222 8267, en mentionnant "votre nom + date de l'intervision".

La demande d'accréditation au titre de la formation permanente est actuellement en cours de traitement.

L'application de l'article 10 du Code de la nationalité belge aux enfants d'origine palestinienne	
09:30	Introduction et tour de table par <i>Julie Lejeune, NANSEN</i>
09:45	"Birth registration and statelessness prevention" by Patricia Cabral, European Network on Statelessness
10:15	« Le point sur la jurisprudence (Convention de 1954) et la pratique (Article 10 CNB) récentes » par Valérie Klein, NANSEN
10:45	Pause
11:00	« L'application de l'article 10 du CNB aux enfants palestiniens : pistes de réflexion », par Valérie Klein, NANSEN
11:45	Table ronde introduite par Prof. P. Wautelet (ULiège) et Wout Van Doren (UGent, Fragomen)
CLÔTURE	